



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES MIDI-PYRENEES
EN PARTENARIAT AVEC LE RECTORAT

DOSSIER : AP1 n° 399

Intitulé du projet : Passeport Accueil Commun

Porteur du projet : Association Régionale des Missions Locales Midi-Pyrénées

Evaluateur du projet : CIRESE

Région(s) d'expérimentation :

L'expérimentation se déroule dans quatre territoires de la région Midi-Pyrénées qui sont couverts par 4 CIO et 4 Missions locales :

Deux zones rurales :

- la zone couverte conjointement par le CIO et la Mission locale de l'Ariège
- la zone couverte conjointement par le CIO et la Mission locale de Tarbes,

Deux zones urbaines et périurbaines dans l'agglomération du Grand Toulouse :

- la zone couverte conjointement par le CIO Nord et les antennes des Missions locales Toulouse et Haute-Garonne,
- la zone couverte conjointement par le CIO Mirail et les antennes des Missions locales Toulouse et Haute-Garonne.

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : Septembre 2009

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible

Public ciblé Jeunes de plus de 16 ans ayant quitté depuis moins d'un an le système de formation sans qualification et n'étant inscrit dans aucun système de formation ou d'insertion.

Objectifs Réduire la période d'errance post-rupture scolaire des jeunes sortis sans qualification, réunir les conditions d'un parcours d'insertion plus efficace, en renforçant la coopération entre les structures de l'Education nationale (CIO et MGI) et le réseau des Missions Locales.

Objectifs opérationnels Etablir une continuité de parcours des jeunes sortis du système de formation sans solution et sans qualification grâce à :

- Une amélioration concertée du repérage de ce public,
- Une réduction du temps de latence entre l'arrêt de la scolarité et la mise en place d'un suivi individualisé,
- Une augmentation qualitative et quantitative du volume de jeunes concernés par l'accueil commun,
- Un diagnostic approfondi et conjoint de la situation du jeune,
- Un accompagnement vers des solutions adaptées,
- Un référent unique, garant de la qualité de l'accompagnement (articulation des services ressources, adéquation entre le diagnostic partagé et l'accès à des solutions adaptées).

Repérage et orientation vers l'accueil commun

- ⇒ Les Conseillers d'Orientation Psychologues, en collaboration avec les établissements scolaires de leur bassin, repèrent les jeunes sans solution en fin d'année scolaire (élèves non affectés, échec aux examens) mais aussi dès la rentrée (abandons de formation, décrocheurs au fil de l'eau...).
- ⇒ Le réseau des Missions locales repère les jeunes primo-accueillis sans qualification et fait connaître l'accueil commun aux partenaires locaux (clubs de prévention, associations de quartier...).
- ⇒ Enfin, le réseau des partenaires éducatifs et sociaux locaux mettent en relation les jeunes sans qualification et sans solution avec les structures de l'accueil commun.

Plus de 250 jeunes ont été reçus en accueil commun sur les quatre territoires à la rentrée 2010.

- ⇒ Les garçons sont majoritaires.
- ⇒ La part de jeunes mineurs (73%) est supérieure à celle de la première cohorte (71%).
- ⇒ La plus grande partie des jeunes accueillis ont interrompu une formation en collège (41%), lycée professionnel (37%), lycée général et technologique (12%) ou CFA (6%).
- ⇒ **238 jeunes ont été inclus dans la seconde cohorte de l'expérimentation**, les autres jeunes étant hors des critères de l'expérimentation (domiciliation, âge, sortie depuis plus d'un an).
- ⇒ La première année d'expérimentation avait déjà démenti la répartition prévisionnelle 70% / 30% entre les jeunes en situation X (non affectés, échecs aux examens) et Y (décrocheurs « au fil de l'eau »). En 2009/2010, 67% des jeunes accueillis ont abandonnés leur formation au cours des premières semaines ou en cours d'année. En 2010/2011, ils sont : 72 %.

Au-delà de la rupture scolaire, nombre de jeunes cumulent les difficultés et les freins à l'insertion. Il est souvent difficile de mobiliser ces jeunes sur l'accueil commun malgré l'adhésion des parents ou des partenaires médico-sociaux. La réduction du délai d'errance se corrèle alors à la difficulté pour le jeune de se projeter dans un projet de formation et d'insertion et à la nécessité d'un accompagnement global (suivi médico-psychologique, accompagnement éducatif et social) comme autant de leviers pour « raccrocher » ces jeunes).

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement

Mettre en œuvre le dispositif partenarial :

Juin à Septembre 2010 : Repérage des jeunes sans qualification et sans solution - quelques accueils communs en juillet.

Rentrée 2010 : Fin échelonnée des accompagnements renforcés de la première cohorte - renvoi vers le dispositif de droit commun.

Début des accueils communs - Démarrage simultané des accompagnements renforcés –

Les accueils communs sont assurés conjointement par un Conseiller d'Orientation Psychologue du CIO, un Coordonateur de la MGI, un conseiller Mission locale et, à Tarbes, le correspondant apprentissage des Chambres consulaires. Selon les territoires tout ou partie des équipes des structures participent au dispositif accueil commun pour faciliter leur organisation mais surtout favoriser l'interconnaissance des structures et le partage des pratiques professionnelles.

Sur les quatre territoires environ 300 heures d'accueil commun ont été dédiés aux jeunes de la seconde cohorte.

Réunion des comités techniques locaux chaque mois (synthèses partenariales, mise en œuvre du repérage, organisation des accueils communs, information des partenaires éducatifs et sociaux locaux).

A l'issue des accueils communs de septembre à décembre 2010 :

- 41 % des jeunes sont orientés vers la MGI
- 30 % des jeunes sont orientés vers la Mission locale
- 13% des jeunes sont orientés vers un maintien ou un retour en formation initiale
- 5% sont orientés vers l'alternance ou un stage Région

Les jeunes restants sont soit en attente d'une solution (projet de rescolarisation à préparer avec le CIO, proposition d'intégrer la MGI en second ressort) soit en situation inconnue / jeune à recontacter (arrêt maladie, refus d'accompagnement).

Le référent unique du parcours du jeune est désigné à l'issue de l'accueil commun.

Garant de la qualité du suivi, il favorise l'articulation des services ressources.

Face aux freins multiples à l'insertion rencontrés par certains jeunes et à la nécessité de construire des parcours très personnalisés, les intervenants mettent en place des co-accompagnements avec une mutualisation d'offres de service qui nécessitent des échanges très réguliers entre professionnels.

Mutualiser les bonnes pratiques, communiquer :

Mars 2010 : Edition du dépliant "Passeport accueil commun" destiné aux jeunes.

Juin 2010 : Diffusion des dépliants pour les jeunes, actions de communication vers les professionnels éducatifs et sociaux.

Octobre 2010 : Finalisation de la brochure "Offre de service de l'Education nationale et des Missions locales pour les jeunes sortis sans qualification " destinée aux professionnels (Présentation des structures CIO, MGI et Mission locale, Présentation du dispositif d'accueil commun, Offre de services complémentaire pour la création de parcours personnalisés à l'issue de l'accueil commun).

Janvier - Juin 2010 : Groupe de travail sur la journée événementielle de présentation du "Passeport accueil commun" qui aura lieu en novembre 2010.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Jean-Raymond LEPINAY, responsable de la structure porteuse du projet AP1 n° 399, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.R. Lepinay', written in a cursive style.